



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Conseil général de l'Environnement
et du Développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai
de la Mission régionale d'autorité environnementale :
Projet de renouvellement Urbain des quartiers Pissevin et
Valdegour à Nîmes (Gard) dans le cadre d'une procédure
commune au titre de l'autorisation environnementale et de la
déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité
du Plan local d'urbanisme.**

**Au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-27
du code de l'environnement**

N°saisine : 2021-009355
N°MRAe : 2022APO27

Montpellier, le 23 mars 2022

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 22 décembre 2022, la préfecture du Gard a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de renouvellement Urbain des quartiers Pissevin et Valdegour à Nîmes (Gard) dans le cadre d'une procédure commune au titre de l'autorisation environnementale et de la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-27 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 22 mars 2022.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.